

TARIFS PORTUAIRES 2025

PORTS DE LA COUDOULIERE ET MEDITERRANEE

(Tarifs exprimés en euros et TTC dont TVA 20% et Taxe environnementale)

REDEVANCE DE LOCATION A L'ANNEE (RLA) ET REDEVANCE DE TOUT NOUVEAU CONTRAT

(Une pénalité d'un montant égal à 10% du montant de la redevance sera appliquée pour tout retard de paiement)

CATEGORIE EN METRES (longueur x largeur)	RLA 2025
4,00 x 2,00	430,00
5,00 x 2,15	577,50
6,00 x 2,35	744,30
6,00 x 2,65	854,30
7,00 x 2,65	1 018,90
7,00 x 2,80	1 053,20
8,00 x 2,80	1 191,60
8,00 x 3,20	1 375,70
9,00 x 3,20	1 527,70
9,00 x 3,50	1 693,50
10,00 x 3,50	1 940,60
10,00 x 3,70	1 988,60
11,00 x 3,70	2 157,70
11,00 x 4,00	2 364,80
12,00 x 4,00	2 467,70
12,00 x 4,20	2 709,00

DROIT D'ENTREE POUR 15 ANS APPLICABLE A TOUT NOUVEAU CONTRAT

(remboursable au prorata temporis avec indexation sur l'indice TP 02
en cas de résiliation dans les 15 ans)

LONGUEUR EN METRES	TARIF 2025
0 à 6,00	14 383,30
6,01 à 7,00	26 370,30
7,01 à 8,00	32 330,40
8,01 à 9,00	40 097,50
9,01 à 10,00	48 632,30
10,01 à 11,00	58 770,70
11,01 à 12,00	69 044,00

REDEVANCES FORFAITAIRES POUR CHANGEMENT DE CATEGORIE

délibération 14683 du 26/05/2016

2025 (sous conditions)

Catégorie initiale (en mètres)	TARIF (en €) POUR LA CATEGORIE SOUHAITEE (en mètres)					
	6,01 à 7 x 2,65	7,01 à 8 x 2,80	8,01 à 9 x 3,20	9,01 à 10 x 3,50	10,01 à 11 x 3,70	11,01 à 12 x 4,00
0 à 6 x 2,35	11 989,10	17 947,10	25 714,20	33 218,90	44 387,30	54 660,80
6,01 à 7 x 2,65	0,00	5 960,10	13 727,20	22 484,00	32 400,30	42 673,70
7,01 à 8 x 2,80		0,00	7 766,90	16 301,80	26 440,30	36 713,50
8,01 à 9 x 3,20			0,00	8 534,70	18 673,20	28 946,50
9,01 à 10 x 3,50				0,00	10 138,40	20 411,80
10,01 à 11 x 3,70					0,00	10 273,30
11,01 à 12 x 4,00						0,00

Les dimensions du bateau prises en compte sont : la longueur et la largeur indiquées sur les documents officiels délivrés par les affaires maritimes et douanes.

Conditions d'accès au contrat pour changement de catégorie:

1/être inscrit sur la liste d'attente interne des ports de La Coudoulière et Méditerranée
2/avoir déjà participé au financement de travaux d'aménagement des ports de La Coudoulière ou Méditerranée en justifiant, soit d'une convention de participation antérieure, soit d'un Contrat de Garantie d'Usage antérieur ou en cours de plus de 5 ans.

Cas possibles sous réserve de respecter ces 2 conditions :

A/si détenteur d'un contrat annuel, alors évolution vers un nouveau Contrat de Garantie d'Usage pour 5 ans, dans la nouvelle catégorie

B/si détenteur d'un Contrat de Garantie d'Usage en cours depuis plus de 5 ans, alors évolution vers un avenant pour la durée restante, à laquelle s'ajoute la durée de 5 ans, dans la nouvelle catégorie, sans remboursement au prorata temporis, au titre du contrat initial.

REDEVANCE PASSAGERS

**(payable d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée ;
une pénalité d'un montant égal à 10% du montant de la redevance sera appliquée
pour tout retard de paiement)**

Du 1^{er} mars au 30 septembre 2025

VERSEMENT 25% D'ACOMPTE A LA RESERVATION

LONGUEUR EN METRES	Par jour	Par semaine	Par mois
0 à 4,00	13,00	74,30	234,50
4,01 à 5,00	18,80	109,60	340,30
5,01 à 6,00	26,00	149,60	467,50
6,01 à 7,00	35,30	196,70	578,30
7,01 à 8,00	43,50	217,80	650,20
8,01 à 9,00	53,00	242,80	720,90
9,01 à 10,00	54,20	255,50	785,60
10,01 à 11,00	55,40	259,00	830,40
11,01 à 12,00	56,50	265,00	876,30
12,01 à 13,00	57,70	268,50	923,30
13,01 à 14,00	58,90	272,00	971,70
14,01 à 15,00	60,10	276,80	1 022,30

REDEVANCE PASSAGERS

**(payable d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée ;
une pénalité d'un montant égal à 10% du montant de la redevance sera appliquée
pour tout retard de paiement)**

Du 1er janvier au 28 février 2025– du 1er octobre au 31 décembre 2025

VERSEMENT 25% D'ACOMPTE A LA RESERVATION

LONGUEUR EN METRES	Tarif journalier
0 à 5,00	3,60
5,01 à 6,00	4,60
6,01 à 7,00	6,00
7,01 à 8,00	7,10
8,01 à 9,00	8,10
9,01 à 10,00	10,70
10,01 à 11,00	12,90
11,01 à 12,00	15,20
12,01 à 13,00	17,70
13,01 à 14,00	20,00
14,01 à 15,00	23,50

CARTE (BADGE D'ACCES)

	TARIF 2025
carte magnétique	15 euros

Du 1er janvier au 28 février 2025– du 1er octobre au 31 décembre 2025

(deux forfaits hivernage)

VERSEMENT 25% D'ACOMPTE A LA RESERVATION

(Une pénalité d'un montant égal à 10% du montant de la redevance sera appliquée pour tout retard de paiement)

LONGUEUR EN METRES	Forfait 2 mois de janvier à février	Forfait 3 mois D' octobre à décembre
0 à 5,00	150,80	227,30
5,01 à 6,00	206,10	311,00
6,01 à 7,00	272,00	418,10
7,01 à 8,00	341,60	513,60
8,01 à 9,00	421,70	599,80
9,01 à 10,00	512,30	766,70
10,01 à 11,00	618,30	926,90
11,01 à 12,00	727,90	1 090,60
12,01 à 13,00	818,50	1 228,40
13,01 à 14,00	908,00	1 368,70
14,01 à 15,00	1 009,40	1 401,60

TAXES DE LEVAGES ET DE MISES A L'EAU

(Une pénalité d'un montant égal à 10% du montant de la redevance sera appliquée pour tout retard de paiement)

LONGUEUR EN METRES	Mise à terre 2025	Mise à l'eau 2025
0 à 5,00	49,50	49,50
5,01 à 6,00	57,70	57,70
6,01 à 7,00	70,70	70,70
7,01 à 8,00	83,60	83,60
8,01 à 9,00	121,30	121,30
9,01 à 10,00	133,10	133,10
10,01 à 11,00	141,30	141,30
11,01 à 12,00	150,80	150,80
12,01 à 13,00	181,80	181,80

TARIF PECHEUR PROFESSIONNEL : 42,40 euros- applicable aux pêcheurs professionnels inscrits à la prud'homie du Brusç.

LEVAGES DIVERS : 65,20 euros

Cartes de parking réservées aux plaisanciers pour le parking de La Coudoulière : 25€ pour 15 jours / 40€ pour 30 jours du 1er mai au 30 septembre; 20€ pour 30 jours du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre

Intervention d'urgence : 38,20€

FORFAIT CARENAGE : chariot + eau + électricité

FORFAITS	TARIF 2025
1^{er} FORFAIT	
- Forfait été : du vendredi (avant midi) au lundi (avant midi)	24,80
- Forfait été : du lundi (avant midi) au vendredi (avant midi)	43,50
- Forfait hiver : du lundi (avant midi) au lundi (avant midi) OU du vendredi (avant midi) au vendredi (avant midi)	43,50
Au-delà du 1^{er} forfait	
- Au-delà de 5 jours, par jour supplémentaire	28,20
- Au-delà de 10 jours, par jour supplémentaire	37,70
- Au-delà de 15 jours, par jour supplémentaire	47,10
- Au-delà de 20 jours, par jour supplémentaire	74,30

PROPRETE DES TERRE-PLEINS

PRESTATION	TARIF 2025
Forfait de nettoyage d'une zone (terre-plein, cale de halage ou aire de carénage)	70

CALES DE MISE A L'EAU

Accès payant du 1^{er} janvier au 31 décembre

clé électronique d'accès : 15€

PRESTATIONS	DURÉE	TARIFS 2025
Mise à l'eau	Maximum 24 h	11€ (1 aller/retour)
Stationnement véhicule+remorque selon place disponible		66€ (forfait pour 7)
Mise à terre		250€ (forfait pour 30)

Conditions d'accès : présentation des documents du bateau ou du VNM (titre de navigation et attestation d'assurance plaisance) pour l'établissement de la clé électronique (nominative et non cessible) ; aucun remboursement ni duplication possible en cas de perte.

les VNM ne sont pas autorisés au port Méditerranée

Capitainerie des ports de la coudoulière et Méditerranée
Hôtel de Ville – BP97 – 83183 Six Fours Les Plages cedex

☎ : 04 94 34 80 34 / ✉ : capitainerie@6fours.fr

CAMPING CAR du 1^{er} octobre au 30 avril (maximum 48 H)

	TARIF 2025
1 NUIT (de 12h à 12h)	16

LISTE D'ATTENTE (à renouveler entre le 1^{er} janvier au 31 mars)

Inscription renouvelable chaque année	TARIF 2025
Coudoulière	10
Méditerranée	10

REDEVANCE PROFESSIONNELS

(Une pénalité d'un montant égal à 10% du montant de la redevance sera appliquée pour tout retard de paiement)

CATEGORIE EN METRES (longueur x largeur)	TARIF annuel ports Coudoulière et Méditerranée 2025
0 à 6,00 x 2,35	2 274,30
6,01 à 7,00 x 2,65	2 415,70
7,01 à 8,00 x 2,80	2 559,50
8,01 à 9,00 x 3,20	2 840,80
9,01 à 10,00 x 3,50	3 268,40
10,01 à 11,00 x 3,70	3 765,60
11,01 à 12,00 x 4,00	4 263,90
12,01 à 13,00 x 4,20	4 761,90

Du 1er Mai au 31 Octobre

CATEGORIE EN METRES (longueur x largeur)	TARIF port Méditerranée 2025
0 à 6,00 x 2,35	1 705,70
6,01 à 7,00 x 2,65	1 811,80
7,01 à 8,00 x 2,80	2 240,00

JET SKI

	TARIF annuel 2025
Emplacement Jet Ski de 4 unités maximum : 3,85m x 1,50m	2 511,10
Ligne de mouillage sur le domaine portuaire : maximum 12 mètres linéaires	14,20/le ml

OCCUPATION DOMAINE PORTUAIRE

Emplacements destinés à des structures d'accueil, pour les professionnels exerçant leur activité sur l'espace portuaire	Du 1er mai au 30 septembre : 23,40€ au m ² /mois. Du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre : 6,40€ au m ² /mois.
--	---